



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 004 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 16 novembre 2004

Président

M. Pablo Rodriguez

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des langues officielles

Le mardi 16 novembre 2004

• (0910)

[Français]

Le président (M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.)): Bonjour. Je vous souhaite la bienvenue. Il me fait plaisir de vous revoir.

Conformément au souhait des membres du comité, il me fait plaisir de recevoir ce matin le ministre Mauril Bélanger. Comme vous le savez, M. Bélanger est leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé à la Défense nationale. C'est donc un ministre bien occupé.

Bonjour, monsieur Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger (ministre responsable des langues officielles): Bonjour.

Le président: Merci d'être parmi nous.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci de m'avoir invité.

Le président: Tel que convenu, M. Bélanger prendra la parole durant une dizaine de minutes. Par la suite, nous passerons aux interventions des membres du comité. Tel que nous l'avions décidé précédemment, au premier tour, les intervenants auront 7 minutes chacun. Lors des tours subséquents, ils auront 5 minutes.

Sans plus tarder, monsieur Bélanger, je vous passe la parole.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci, monsieur le président, de m'avoir invité à cette réunion de votre comité. C'est avec plaisir que j'accepte d'être là et de vous faire part de ma vision du rôle et des responsabilités qui m'incombent à titre de ministre responsable des langues officielles.

Je vais me permettre de lire un texte. Je n'ai pas de copies pour la distribution. On me dit que j'ai dix minutes, alors je vais peut-être le raccourcir afin de respecter votre consigne.

Je suis accompagné de Mme Marie Fortier, qui est sous-ministre des Affaires intergouvernementales au Bureau du Conseil privé et responsable du Secrétariat des langues officielles au Bureau du Conseil privé.

Le premier ministre, au mois de juillet dernier, m'a demandé d'assumer des responsabilités, et je suis fier de le faire. Je m'engage à faire ce travail avec la même ardeur que j'ai mise à accomplir mon travail de député et de président de ce comité, le Comité permanent des langues officielles, pendant un certain temps.

Mes convictions n'ont pas changé. J'étais fier, et je le reste, de mon appartenance à la francophonie canadienne. Je n'oublie pas non plus nos partenaires des communautés anglophones du Québec, qui vivent une situation qui leur est propre et diverse. Par exemple, lorsqu'on est à Montréal, ce n'est pas la même réalité que lorsqu'on est en région. Alors, je suis parfaitement conscient de leur réalité également.

Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler l'engagement continu du gouvernement du Canada envers la dualité linguistique. Le discours du Trône du 5 octobre, qui a été approuvé unanimement, soit par tous les parlementaires de la Chambre des communes, réitère que le gouvernement s'emploie à appliquer le Plan d'action en matière de langues officielles et qu'il continuera à promouvoir la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle.

En ce qui a trait à mon mandat, les responsabilités du ministre responsable des langues officielles sont décrites dans le cadre d'imputabilité et de coordination du Plan d'action pour les langues officielles, dont j'ai ici un exemplaire. J'inviterais donc les membres du comité qui n'en ont pas pris connaissance à le faire, puisque ma première priorité, en tant que ministre responsable, est la mise en oeuvre de ce plan.

Le ministre joue un rôle de coordination qui permet au gouvernement de conserver une approche globale dans le dossier des langues officielles. Il est appuyé par un groupe de ministres qui ont soit un mandat en vertu de la Loi sur les langues officielles, en l'occurrence les ministres du Patrimoine et de la Justice, les présidents du Conseil Privé et du Conseil du Trésor, soit un rôle à jouer dans la mise en oeuvre du Plan d'action. C'est le cas, en plus de tous ceux que j'ai énumérés plus tôt, des ministres de la Citoyenneté et de l'Immigration, de l'Industrie, des Ressources humaines et du Développement des compétences, du Développement social et de la Santé.

Avec ses collègues, le ministre responsable facilite la communication entre le gouvernement et les communautés, entre le gouvernement et la commissaire aux langues officielles et entre le gouvernement et les comités parlementaires, au sujet de leurs priorités. J'ai comparu, hier soir, devant le comité du Sénat.

Le ministre s'assure aussi que les questions de langues officielles soient portées à l'attention du gouvernement, par exemple lorsque de nouvelles initiatives sont présentées au Cabinet. En l'occurrence, vous savez tous que le gouvernement du Canada est présentement à concevoir et à discuter avec les gouvernements provinciaux de la création d'un régime de garderies. Alors, il va de soi que la question de la dualité linguistique fasse partie de ces discussions, de cette planification et de ces négociations.

Le ministre responsable fait état de la position du gouvernement dans les dossiers d'actualité où les langues officielles sont un enjeu. Il rassemble ses collègues et consulte les représentants des communautés et d'autres intervenants, de même que le gouvernement, au moins une fois l'an—vous savez de quoi je parle, étant donné que plusieurs d'entre vous ont déjà participé à ces consultations—sur la mise en oeuvre du Plan d'action à mi-parcours, tel que prévu, c'est-à-dire à l'automne prochain et à la fin de la période de cinq ans, c'est-à-dire en 2008.

Le ministre est aussi responsable d'appuyer ses collègues qui ont des responsabilités dans le domaine des langues officielles, de coordonner les réponses aux rapports de la commissaire aux langues officielles et des comités de la Chambre et du Sénat, et de coordonner la mise en oeuvre du Plan d'action, y compris en matière de recherche et d'outils d'évaluation.

Ce Plan d'action, qui a été dévoilé le 12 mars 2003, vise à donner un nouvel élan à la dualité linguistique canadienne. Il prévoit des investissements de plus de 750 millions de dollars sur cinq ans dans quatre domaines prioritaires: l'éducation, le développement des communautés, la fonction publique et les industries de la langue.

Je puis vous assurer que la mise en oeuvre du Plan d'action sera au coeur de mes activités à titre de ministre responsable des langues officielles. Cela dit, ce plan ne pourra réussir que si nous y associons le plus grand nombre d'intervenants possibles, c'est-à-dire les différents ordres de gouvernement: le gouvernement du Canada, bien sûr, mais aussi les gouvernements provinciaux ainsi que territoriaux et même, parfois, municipaux. Il faut y associer les institutions oeuvrant dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la justice, de l'immigration, etc. et, surtout, les communautés de langue officielle: la communauté francophone que l'on retrouve sur tout le territoire, dans toutes les provinces et dans les trois territoires, ainsi que la communauté anglophone que l'on retrouve au Québec.

Je travaille donc de très près avec tous ces partenaires pour mettre en oeuvre l'ambitieux projet que s'est donné le gouvernement du Canada en matière de langues officielles.

• (0915)

Un peu plus d'un an et demi après l'annonce du plan, des bases solides ont été jetées dans chacun des ministères responsables de l'un de ses volets. Le travail est maintenant bien amorcé et ira s'intensifiant au cours des prochains mois.

Je puis en outre souligner le succès de nos initiatives en santé et en petite enfance, deux domaines importants pour le développement des communautés.

Tout cela est assorti d'un cadre d'imputabilité et de coordination. Ce cadre prévoit que les communautés de langue officielle en situation minoritaire seront consultées au moins une fois l'an sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour les langues officielles. Afin de donner suite à cet engagement, la Direction des langues officielles du Bureau du Conseil privé, sous la direction de Mme Fortier, a élaboré un cycle de consultations qui prévoit la tenue de deux rencontres annuelles avec les communautés de langue officielle: une première au printemps, avec les hauts fonctionnaires des ministères participant à la mise en oeuvre du Plan d'action, et une autre à l'automne, avec les ministres de ces mêmes institutions. Quatre consultations ont déjà eu lieu, deux avec les hauts fonctionnaires, soit en mai 2003 et en mars 2004, et deux avec les ministres, soit en octobre 2003 et, naturellement, en octobre 2004, alors que tous les membres du comité ont été invités à participer.

La deuxième consultation a eu lieu ici même, à l'édifice du Centre, le 27 octobre dernier. Treize ministres et une cinquantaine de

représentants communautaires y ont pris part: 28 francophones et 23 anglophones, pour être plus précis. Les porte-parole de l'opposition en matière de langues officielles, M. Lauzon, M. André et M. Godin, y participaient également, ainsi que M. le président du comité, de même que M. Godbout et M. Simard.

Ces consultations constituent un événement majeur très apprécié des communautés. D'une part, elles donnent l'occasion aux représentants communautaires d'exprimer leur point de vue sur la mise en oeuvre du Plan d'action. D'autre part, elles permettent aux ministres fédéraux de prendre le pouls des communautés sur des dossiers d'actualité dans le domaine des langues officielles.

La plupart des participants se sont dits satisfaits de ces consultations ministérielles de 2004, compte tenu du nombre considérable de ministres présents autour de la table.

Je vous avoue que le format doit être repensé. Du moins, c'est mon avis et celui de plusieurs participants. Pour les prochaines consultations, nous verrons à avoir un format peut-être un peu plus souple permettant un peu plus de participation.

Je voudrais vous faire part brièvement des discussions qui ont eu lieu avec les communautés pour l'établissement d'un cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. Le Bureau du Conseil privé travaille présentement à l'élaboration de ce cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. C'est très important parce cela va devenir l'outil pour s'assurer que tous les ministères qui ont des responsabilités précises dans le Plan d'action les mettent en oeuvre.

Consulter les communautés. Plusieurs représentants des communautés, des provinces, des territoires et des institutions fédérales ont d'ailleurs participé à des ateliers. Tout dernièrement, j'ai eu l'occasion de rencontrer des gens qui ont participé aux deux groupes communautaires, francophone et anglophone, pour préparer ce cadre d'imputabilité. Le cadre sera, comme je le disais, un outil essentiel pour faire rapport aux Canadiens. Il établira qui fait quoi et comment. Il servira de fondement au rapport de mi-parcours sur le Plan d'action qui devra être publié à l'automne 2005.

Je ne sais pas combien de temps il me reste, monsieur le président.

Le président: Il vous reste une minute et demie.

L'hon. Mauril Bélanger: Je vous remercie. Je vais passer outre toute la liste des projets réalisés dans chacun des ministères ou agences qui ont des responsabilités dans le Plan d'action, quitte à y revenir lors de la période de questions, s'il y a lieu.

J'arrive donc à ma conclusion. Le gouvernement fait ce qu'il a dit qu'il allait faire lorsqu'il a dévoilé son plan, le 12 mars 2003. Son engagement à l'égard de la dualité linguistique est sans équivoque. Le discours du Trône du 5 octobre dernier réaffirme que le gouvernement s'emploiera à appliquer le Plan d'action et qu'il continuera de promouvoir la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle.

Alors, en tant que ministre responsable des langues officielles, je m'estime privilégié d'avoir été mandaté pour coordonner l'apport des différents ministères à cet important exercice. Il ne fait pour moi aucun doute que nous sommes sur la bonne voie.

• (0920)

[Traduction]

C'est un milieu complexe qui fait l'objet de controverses parfois. Quoi qu'il en soit, l'intention du gouvernement est claire, à savoir que la dualité linguistique est un aspect fondamental de notre identité canadienne, et que nous allons nous assurer que la Constitution du Canada est respectée.

Il y a deux langues officielles au Canada, l'anglais et le français, qui sont égales, et toutes les institutions fédérales doivent, conformément à la Loi sur les langues officielles—qui est mon autre priorité—veiller à ce qu'elle soit respectée. La Loi sur les langues officielles est une loi quasi constitutionnelle qui est assez importante pour l'avenir du pays et son développement.

Merci de votre attention, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bélanger.

Nous allons commencer par M. Poilievre, qui aura droit à sept minutes.

[Français]

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Merci, monsieur le président.

Je voudrais d'abord remercier le ministre d'être parmi nous aujourd'hui.

[Traduction]

J'ai appris avec une certaine inquiétude dans l'*Ottawa Citizen* qu'un rapport de la Commission de la fonction publique, rendu public à la mi-avril, indiquait une baisse très marquée du nombre d'anglophones répondant aux exigences d'interaction orale des postes bilingues et que seulement 38,7 p. 100 des anglophones réussissaient les tests de français.

Je me demande d'abord si le ministre estime qu'un taux de succès de 38,7 p. 100 donne à penser que la politique est efficace.

L'hon. Mauril Bélanger: Je n'ai pas lu le rapport, monsieur le président, et j'aimerais bien qu'on m'en remette une copie si M. Poilievre l'a.

M. Pierre Poilievre: Nous pouvons sûrement le faire.

L'hon. Mauril Bélanger: Je vais le lire et je pourrai alors le commenter.

Mais Mme Fortier a peut-être... Je sais que les sous-ministres responsables des différents aspects du plan d'action pour les langues officielles se sont réunis récemment, et c'est peut-être une des questions qui a été discutée.

Pouvez-vous répondre, madame?

Mme Marie Fortier (sous-ministre, Affaires intergouvernementales, Bureau du Conseil privé): Je sais que le rapport faisait référence aux mesures de dotation pendant une période précise. Ce n'était pas un total cumulatif, et il faut donc replacer cela dans son contexte. Mais je crains de ne pas avoir de chiffres précis là-dessus avec moi.

M. Pierre Poilievre: Les données publiées indiquaient qu'il y avait 15 p. 100 de moins d'anglophones qui réussissaient les examens de compétence linguistique. La situation inquiétait beaucoup Katherine Trim, porte-parole pour la commission. À son avis, il y avait clairement un problème avec le système d'examen et elle indiquait vouloir trouver exactement ce qu'il en était; les examens sont-ils trop sévères, manque-t-on de ressources pour préparer les employés à l'examen ou y a-t-il d'autres conditions qui

amènent les gens à échouer? Mais elle reconnaissait que le problème était grave.

Je me demande si l'un ou l'autre de vous deux reconnaît qu'il y a un problème et pourrait peut-être indiquer quelle en est la cause.

Mme Marie Fortier: Je peux vous dire que la question est très préoccupante et qu'elle a fait l'objet de reportages assez fréquents à CBC au cours des derniers mois.

M. Pierre Poilievre: Bien.

Mme Marie Fortier: Il y a une étude actuellement en cours, qui est dirigée conjointement par la présidente de la Commission de la fonction publique et la présidente de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, pour examiner tous les aspects des examens, des cours, des solutions de rechange et de l'aide à fournir aux employés qui suivent une formation linguistique. Il faut examiner les problèmes réels soulevés pour déterminer les mesures à prendre pour les corriger. On veut déterminer combien de temps il faudra aux employés pour répondre aux exigences linguistiques de leur poste. La formation soulève aussi des inquiétudes.

À une réunion des sous-ministres responsables des langues officielles, que j'ai présidée mercredi dernier, le 10 novembre, on nous a fait rapport de l'état des travaux effectués par les deux agences. Leur étude n'est pas encore terminée, mais elles ont décidé de formuler des recommandations claires. En même temps, elles constatent que certaines inquiétudes ne sont pas généralisées et ne s'appliquent pas nécessairement à tous ceux qui subissent des tests linguistiques et suivent des cours de langue. Nous avons été très heureux de constater que les choses progressent et que beaucoup de SMA et de SM veulent tous aider à régler le problème.

• (0925)

L'hon. Mauril Bélanger: J'aurais trois brèves remarques à faire, monsieur le président.

Le plan d'action pour les langues officielles prévoit un montant de 38 millions de dollars pour recréer la capacité au sein de la fonction publique, parce qu'on reconnaît et accepte que le budget de la formation a été réduit. Le plan d'action corrige la situation. C'est ma première remarque.

Deuxièmement, on veut constituer un bassin de jeunes Canadiens bilingues susceptibles d'être recrutés au sein de la fonction publique. Cela fonctionne dans l'ensemble parce que les jeunes qui ont 15 à 24 ans aujourd'hui sont les plus bilingues. Les programmes d'immersion partout au pays sont de plus en plus populaires auprès des anglophones ou des allophones qui veulent apprendre le français. Dans ce sens, le long terme semble fonctionner.

Troisièmement, sans vouloir nier les préoccupations qui peuvent exister, je proposerais que vous invitiez à comparaître la personne responsable pour l'agence. C'est elle qui aurait les chiffres les plus récents à vous fournir. En fait, je crois que le Conseil du Trésor va déposer très prochainement son rapport pour 2003-2004, qui va présenter l'évaluation la plus récente. Après son dépôt, le président du Conseil du Trésor ou moi-même pourrait volontiers revenir répondre à des questions précises à ce sujet.

M. Pierre Poilievre: Merci, monsieur le ministre.

Vous avez tous les deux très bien expliqué la question de la formation et l'objectif à long terme qui consiste à faire du Canada un pays plus bilingue.

Le troisième problème soulevé par la Commission de la fonction publique dans son rapport indiquait que les tests étaient trop sévères et plus sévères que nécessaire. Qu'en pensez-vous?

L'hon. Mauril Bélanger: Je ne suis pas pédagogue et je ne peux donc pas vous dire si les examens sont trop sévères. Mais on peut aussi se demander si les heures de formation sont suffisantes pour répondre aux exigences. Je sais qu'on en discute et qu'il a été décidé d'augmenter le nombre d'heures de cours de langue pour que les gens puissent répondre aux exigences.

On exige les niveaux ABC ou CBA dans l'ordre inverse. On ne demande pas aux gens d'atteindre les niveaux CCC, mais CBC, par exemple, et je ne fais pas faire référence à notre diffuseur public ici. Je pense qu'il vaut mieux augmenter le nombre d'heures de cours que réduire les exigences.

M. Pierre Poilievre: D'accord...

Le président: Non, monsieur Poilievre, votre temps est écoulé.

Monsieur André.

[Français]

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Bonjour, monsieur Bélanger.

Je suis très heureux que vous soyez ici aujourd'hui. Nous devons nous rencontrer à maintes reprises afin de discuter du dossier des langues officielles, mais l'occasion ne s'était pas encore présentée. C'est donc une première.

J'ai été choisi pour être le critique officiel du Bloc québécois en matière de langues officielles. Depuis mon entrée parlementaire, j'ai assisté à quelques rencontres, dont celle que vous avez mentionnée et qui a eu lieu la semaine dernière. J'ai assisté également au dépôt du rapport de la commissaire aux langues officielles, Mme Adam. J'ai eu de plus à intervenir, encore la semaine dernière, auprès de Radio-Canada à Winnipeg, qui me posait des questions sur le dossier des minorités francophones hors Québec.

Vous dites avoir rencontré plusieurs communautés francophones depuis quelques mois pour échanger un peu sur le dossier des langues officielles. À votre avis, sont-elles satisfaites, pour l'instant, de la mise en oeuvre du Plan d'action?

• (0930)

L'hon. Mauril Bélanger: Je ne dirais pas qu'elles sont satisfaites. Elles sont plutôt en attente. Il y a des préoccupations, parce que dans certains cas, il faut le reconnaître, c'est lent. Sur la question de l'éducation, il y a eu des délais. C'est la faute à personne, il y a eu une période transitoire, suivie d'une période électorale, etc. Les négociations avec les provinces sur la part du lion du Plan d'action, soit les 380 millions de dollars pour les fonds ciblés pour l'éducation des ayants-droit ou des gens qui font l'apprentissage d'une deuxième langue officielle, tardent. Mais elles reconnaissent cet état de fait.

Cependant, elles s'attendent à ce que cela se fasse subito presto, sans tarder.

D'ailleurs, ma collègue la ministre du Patrimoine s'est engagée à faire en sorte que toutes ces ententes—il y en a trois séries—soient négociées et réglées avant la fin de l'année fiscale, de façon à ce que l'argent puisse couler et être utilisé dès l'an prochain, même cette année, si possible. Les communautés s'attendent à ce que cela se fasse et elles ont raison, il faut le reconnaître.

Dans d'autres domaines, les communautés sont enchantées. Je peux donner l'exemple du domaine de la santé. Le Plan d'action est complètement mis en oeuvre. Cela va très bien. Dans toutes les communautés, des gens font maintenant des études pour devenir des professionnels dans divers domaines reliés à la santé. Quand je suis allé à Edmonton, j'ai pu constater que la Faculté Saint-Jean a un nouveau programme. Il y avait 16 places pour des gens souhaitant faire l'apprentissage des soins infirmiers. Ils ont eu quatre fois plus de demandes qu'ils s'attendaient à avoir. Alors, du côté de la santé, les choses semblent bien aller.

Du côté de la petite enfance, une subvention a été donnée à l'Association nationale des parents francophones, et ces gens font tout le travail de préparation en prévision de ce qui s'en vient avec les garderies, et ainsi de suite.

En immigration, il y a peut-être eu mécontentement quant à l'argent qui irait aux communautés. Ce n'est pas une grosse enveloppe: 9 millions de dollars sur cinq ans. Effectivement, l'argent était censé aller au ministère pour le préparer et lui donner des outils dont il a besoin pour s'assurer que, du côté de l'immigration, tout ne se passe pas complètement en anglais à l'extérieur du Québec et complètement en français au Québec, mais qu'il y ait un respect de la démographie canadienne.

Lorsque le Plan d'action a été rendu public, monsieur André, il a été très bien reçu, et il est toujours très bien perçu. Le jury est, disons, en instance de décision à savoir si sa mise en oeuvre est satisfaisante ou non.

M. Guy André: Sa mise en oeuvre a été retardée, bien sûr, comme vous le dites, compte tenu de la période électorale, etc. La commissaire aux langues officielles mentionnait qu'on ne savait pas trop quelles sommes d'argent avaient été dépensées, dans ce Plan d'action, pour le suivi. Le plan d'action manquait un peu d'objectifs mesurables. On avait de grandes lignes à l'intérieur du Plan d'action, mais c'est un peu comme si on ne pouvait mesurer les actions ni déterminer les objectifs qu'on voulait atteindre à court et à moyen terme.

L'hon. Mauril Bélanger: D'ailleurs quand je vous ai parlé...

M. Guy André: J'ai une autre question.

La semaine dernière, j'ai été interpellé par les communautés francophones hors Québec concernant le programme PALO. Vous connaissez le programme PALO?

L'hon. Mauril Bélanger: Oui.

M. Guy André: C'est pour soutenir l'action communautaire au sein des communautés francophones. Actuellement, le budget est d'environ 24 millions de dollars. Comme vous le savez, il y a environ un million de francophones hors Québec présentement, et le budget est de 24 millions de dollars, ce qui représente environ 24 \$ par francophone hors Québec pour, au fond, soutenir toute l'action communautaire, culturelle, sociale de plusieurs groupes. Les responsables de ce programme vont présenter une demande aux langues officielles qui, je crois, sera approximativement de 42 millions de dollars. Ils ont déposé un dossier à mon bureau contenant une justification pour les montants d'argent nécessaires pour poursuivre leur action. On est donc en train d'étudier cela au bureau. Je voulais vous rencontrer prochainement à ce sujet, avec Mme Frulla.

J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

● (0935)

L'hon. Mauril Bélanger: En ce qui a trait à la première partie de votre question, l'imputabilité, je parlais tout à l'heure d'un cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. C'est l'outil qui nous permettra de dire qu'on a déterminé quels étaient nos objectifs et de mesurer les résultats. Cela a été fait avec les communautés afin de pouvoir bien mesurer les résultats et de voir si on a atteint nos objectifs. La première manifestation de ce cadre aura lieu l'automne prochain, alors que le ministre responsable des langues officielles, que ce soit moi ou quelqu'un d'autre, devra déposer le rapport de mi-parcours du Plan d'action. Il y aura un cadre d'imputabilité très, très élaboré. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de voir ce qui se prépare: c'est vraiment ce que les communautés désirent.

Donc, de ce côté, j'ai bon espoir qu'on aura un cadre qui pourra mesurer. S'il y a des ministères qui ne réussissent pas à atteindre leurs objectifs, on le saura et on pourra, à ce moment-là, prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation.

En réponse à votre deuxième question, les ententes Canada-communautés, je vous dirais qu'il y a effectivement un montant de 24 millions de dollars, mais cela inclut les communautés anglophones au Québec. Ce que font valoir les communautés, c'est que ces sommes sont les mêmes depuis un certain nombre d'années. Or, elles veulent qu'elles soient augmentées. Je vous invite donc à rencontrer la ministre du Patrimoine canadien, Mme Frulla, parce que moi, je n'ai pas de budget.

Tous les budgets du Plan d'action sont dans les ministères qui, eux, ont les responsabilités. Je voudrais bien m'engager, mais je serais plutôt mal placé pour dire que je vais augmenter cela alors que je n'ai pas l'autorité pour le faire.

Le président: Monsieur Bélanger, je dois vous interrompre pour vous dire que Mme Frulla comparaitra devant nous après demain.

Monsieur Godin.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur le ministre, et félicitations pour votre nomination. En effet, je crois que c'est la première fois que vous comparez devant ce comité, que vous avez présidé pendant plusieurs années.

Vous avez été nommé ministre responsable des langues officielles. Il s'agit d'un beau titre, d'une grosse responsabilité. Vous avez acquis beaucoup d'expérience dans le dossier de l'hôpital Montfort. Que ce soit au nom des langues officielles ou par l'entremise de Patrimoine canadien, est-ce que le gouvernement fédéral a participé au maintien de l'hôpital Montfort quand on a menacé de le fermer?

L'hon. Mauril Bélanger: Premièrement, je vous remercie pour vos félicitations.

Le gouvernement a-t-il participé en donnant de l'argent directement à l'hôpital? Non, parce que cela n'est pas permis. Il faut respecter les champs de compétence, les juridictions. La Constitution est très claire à cet effet. Donc, le gouvernement n'a pas transféré d'argent directement à l'hôpital Montfort. Cependant, je peux vous dire de façon catégorique et sans équivoque que le gouvernement a aidé.

Par exemple, en janvier 1999, j'avais moi-même annoncé, de la part du gouvernement du Canada, une nouvelle enveloppe au montant de 10 millions de dollars sur cinq ans pour la formation de professionnels de la santé se rattachant à l'Université d'Ottawa et à l'hôpital Montfort, en particulier. Ensuite, il y a eu le Consortium national de formation en santé et une enveloppe de 75 millions de dollars. Cela a eu un impact majeur sur tout le débat, premièrement.

Deuxièmement, il y a eu une volonté politique de manifester, non seulement de la part du gouvernement libéral, mais aussi de la part du Bloc québécois et du Nouveau parti démocratique, afin de s'assurer que le seul hôpital francophone en Ontario puisse continuer de fonctionner et ne devienne pas un centre ambulatoire.

● (0940)

M. Yvon Godin: Monsieur le président, s'il a donné de l'argent pour de la formation, le gouvernement fédéral a indirectement participé.

Dans la région du nord-est du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a décidé de fermer quatre hôpitaux francophones. La raison invoquée est qu'il y a un manque de médecins, de spécialistes, d'infirmières, etc. Il est donc possible que le gouvernement fédéral en vienne à une entente avec la province pour aider à maintenir ouverts des hôpitaux dans des régions minoritaires comme celle-là. Quand on parle de quatre hôpitaux, c'est beaucoup.

Dans la Péninsule acadienne, croyez-le ou non, on n'a pas besoin de neige pour fermer les routes. Il suffit que le vent provenant de la Gaspésie souffle un peu fort pour que ce soit fermé du côté de Baïdes-Chaleurs. Or, si la maternité est complètement fermée dans la Péninsule acadienne, il faudra que les gens aillent à Bathurst. J'ai déjà posé une question à la Chambre des communes à ce sujet. Je ne sais pas ce qui va arriver à la femme enceinte qui sera sur le point d'accoucher alors qu'elle est dans une voiture. Quelqu'un va devoir pratiquer quelque chose qu'il n'a jamais appris de sa vie.

Je reviens à ma question. Je pense que vous y avez répondu, mais je veux en être certain. Le gouvernement fédéral peut donc avoir des ententes et encourager le gouvernement provincial à trouver une enveloppe pour aider à maintenir ces hôpitaux ouverts, comme ce fut le cas pour l'hôpital Montfort. J'ai moi-même participé à la bataille de Montfort; j'étais allé voir les gens.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur Godin, il n'y a aucun doute qu'indirectement, par le biais d'ententes fédérales-provinciales, le gouvernement du Canada peut aider. On peut aussi aider de façon indirecte à la formation. Si une des raisons pour fermer une institution est le manque de main-d'oeuvre capable d'offrir les services en français, il n'y a aucun doute que ce qu'on est en train de faire va aider. Au cours des quelques prochaines années, l'enveloppe de 75 millions de dollars—63 millions de dollars pour le côté francophone et 12 millions de dollars pour le côté anglophone—va nous permettre de former au-delà de 2 500 nouveaux professionnels de la santé: des médecins, des infirmiers, etc. Si ce qui menait à cette fermeture est la pénurie de main-d'oeuvre, il est certain qu'on peut offrir des éléments de solution.

Dans l'entente signée au mois de septembre entre le gouvernement du Canada et toutes les provinces et les territoires...

M. Yvon Godin: On parle de 750 millions de dollars.

L'hon. Mauril Bélanger: Il y a un élément de cette entente qui traite précisément de formation pour les communautés de langue officielle. Le Plan d'action va jusqu'en 2008. Il y a des questions qui se posent à savoir où on ira ensuite, mais dans l'entente qui a été signée, on parle spécifiquement de la formation nécessaire et continue. Cette entente porte sur une période de 10 ans. Je peux donc voir qu'un financement pour la formation est assuré pour au moins 10 ans.

J'ai un dernier élément à ajouter à ma réponse, monsieur le président. Lorsque les ministres de la Santé se sont rencontrés il n'y a pas tellement longtemps, à la fin septembre ou au mois d'octobre, pour la première fois, la question des services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire étaient à l'ordre du jour. Le ministre Dosanjh a invité ses collègues à se pencher sur cette question, qui est censée être soulevée de nouveau à leur prochaine rencontre, afin de voir comment le gouvernement du Canada pourrait aider les provinces à s'assurer que leurs communautés linguistiques minoritaires puissent également recevoir des services de santé. Il y a donc une volonté d'aider. Il n'y a aucune doute à ce sujet, monsieur Godin.

M. Yvon Godin: La commissaire aux langues officielles dit que le plan Dion est en retard d'un an et demi. Êtes-vous d'accord sur cette déclaration?

L'hon. Mauril Bélanger: Non. Il y a du retard pour certains éléments, je l'ai reconnu. Pour d'autres, les choses vont très bien, nous n'avons aucun retard. C'est donc inégal, mais je ne suis pas d'accord pour dire que tout le plan est en retard d'un an et demi.

J'ai mentionné le secteur de l'éducation. Quand j'ai dit qu'il y avait eu des élections, je ne faisais pas nécessairement seulement allusion aux élections fédérales. L'an dernier, il y a eu sept ou huit élections provinciales. C'est difficile de négocier des ententes dans de telles circonstances. C'est pour cela qu'il y a eu un retard en éducation, mais cela va être corrigé cette année.

• (0945)

M. Yvon Godin: Monsieur le président, le premier ministre a annoncé, au mois de décembre, je crois, une réduction de 3 milliards de dollars dans les impôts des grosses sociétés. Est-ce que les élections ont affecté cette réduction? Il y a eu des coupures à l'assurance-emploi en 1996. Est-ce que les élections de 1997 ont empêché ces coupures? J'ai des raisons de croire que lorsqu'il s'agit des langues officielles, c'est comme s'il y avait plus de problèmes que quand il s'agit d'un autre domaine.

Le président: Monsieur Godin, je m'excuse de vous interrompre, mais vous avez eu sept minutes.

M. Yvon Godin: J'entendrai la réponse au prochain tour.

Le président: Au prochain tour.

M. Yvon Godin: Si vous voulez le noter, je n'aurai pas besoin de me répéter. On épargnera du temps.

Le président: On en a pris note.

L'hon. Mauril Bélanger: Cela va me donner le temps de me préparer. Merci.

Le président: Monsieur Godbout.

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Merci, monsieur le président. C'est à mon tour de féliciter mon cher collègue pour son importante nomination au poste de ministre responsable des langues

officielles. Je pense qu'il ne faut pas minimiser l'importance du dossier ni son ampleur, puisqu'il touche, comme vous l'avez dit, plusieurs ministères.

Un élément que j'aimerais toucher est ce que j'appelle le « Plan d'action plus », qui va au-delà du Plan d'action. Vous y avez fait allusion indirectement, mais j'aimerais savoir un peu quelle planification on prévoit au niveau de certains dossiers. Je suis un peu d'accord, on a tous reçu la visite de représentants des communautés de langue officielle, on a parlé du fameux programme PALO, on a parlé également de l'argent qui a été consacré au Plan d'action. Je pense qu'à un moment donné, ce sera peut-être insuffisant en termes d'investissements.

Il serait peut-être important de se pencher sur le fait qu'à l'intérieur des budgets existants, on n'a pas toujours vu les ministères accorder des fonds ciblés à l'intention des communautés de langue officielle. Je prends l'exemple du programme national des garderies dont on discute en ce moment avec le ministre Dryden. Comme gouvernement, je n'aimerais pas qu'on opte toujours pour l'alternative de dire que ça va prendre des fonds supplémentaires pour les communautés de langue officielle. À l'intérieur des budgets existants, je pense qu'on devrait avoir une part du gâteau qui revient à ces communautés qui représentent quand même, seulement pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec, au-delà d'un million de personnes.

Un autre problème auquel on fait face est celui du concept *build it and they will come*. On le voit en santé en ce moment. On a des services en santé et on voit que les budgets qui ont été affectés à ces services ne sont peut-être pas suffisants, parce que les gens en demandent davantage.

Quelle est votre planification relativement à ces programmes qui touchent les communautés de langue officielle, afin que ces communautés ne soient pas perpétuellement dans une situation où elles doivent aller quêter de l'argent, mais plutôt dans une situation où aurait déjà reconnu, à l'intérieur de la planification, qu'une part de ces budgets sera consacrée à la satisfaction des besoins des communautés de langue officielle?

L'hon. Mauril Bélanger: Merci beaucoup, monsieur Godbout.

En passant, M. Godbout et moi représentons des comtés voisins. Je suis donc parfaitement au courant de la réalité qu'il vit, lui aussi, comme francophone, de même que de ses antécédents. Il a acquis une expérience très riche dans le domaine de l'éducation. D'ailleurs, je vous remercie pour les coups de main que vous donnez, monsieur Godbout, dans les négociations en cours avec les provinces.

Le « Plan d'action plus », on commence à peine à en parler, mais je pense qu'il est important qu'on commence à le faire. Vous avez raison. Vous donnez l'exemple de la santé. Il y a présentement une vingtaine d'institutions postsecondaires au pays qui participent à la formation à laquelle je faisais allusion tout à l'heure. On a pris des étudiants pour deux années consécutives, des étudiants qui commencent à entrer. Dès l'an prochain, ce sera la dernière année où ces programmes pourront accepter des étudiants, ne sachant pas s'il y aura du financement au-delà de 2008, d'où l'importance d'avoir agi tout de suite dans le dossier des ententes sur la santé avec les provinces.

On vient d'assurer, au niveau de cette formation, qu'il faut effectivement penser plus loin que 2008. C'est la même chose dans d'autres domaines. Alors, vous me permettez de me concentrer pendant encore un certain temps sur la mise en oeuvre et sur le rapport d'étape, mais je pense que dès la préparation et le dépôt du rapport de mi-parcours, il faudra prévoir de façon systématique ce que nous ferons au-delà du Plan d'action. Je n'ai aucun doute à ce sujet.

En ce concerne les fonds ciblés, je pense parfois que c'est peut-être la voie à suivre. Je peux vous donner un exemple que mon collègue M. Simard connaît très bien parce qu'il était membre du comité lorsque ce dernier s'est penché sur cette question en particulier: l'enveloppe pour le Fonds de production télévisuelle. Il y avait une enveloppe anglophone et une enveloppe francophone, pancanadienne. On avait souvent une situation où les producteurs indépendants francophones n'avaient pas accès à cet argent. À la fin, il y a eu un peu une situation de crise, et le Comité des langues officielles a recommandé qu'une partie de l'enveloppe francophone soit désignée pour les producteurs indépendants francophones hors Québec. Cela a été fait, et je crois comprendre que depuis un certain temps, les choses se sont améliorées. Alors, dans certains cas, c'est une formule qui peut fonctionner. Je ne sais pas si cela pourrait fonctionner dans tous les cas. Il faudrait examiner cela avec M. Godbout.

Il y a d'autres cas où ce n'est pas du tout aux ressources financières qu'il faut s'attarder, mais aux ressources humaines. Je prends pour exemple la question des juges. Que ce soit un juge ou un autre, le coût est le même. Mais la capacité n'est pas tout à fait la même si un juge ou une juge est bilingue ou ne l'est pas. Il y a donc aussi une volonté politique et une détermination à s'assurer que, dans les établissements où le gouvernement a l'obligation de le faire, ce dernier s'équipe pour remplir ses obligations. Dans certains cas, ce ne sera pas une question relative à l'enveloppe financière, mais strictement une volonté de faire ce qui doit être fait.

• (0950)

Le président: Vous avez encore une minute, monsieur Godbout.

M. Marc Godbout: Finalement, il faudrait voir le Plan d'action un peu comme un plancher, et non comme un plafond, en termes de dépenses du ministère.

Un autre élément important—et vous l'avez mentionné—est tout le domaine du transfert des paiements aux provinces. Vous avez mentionné la santé; il y a plusieurs autres domaines. Quand je représentais les communautés francophones et acadienne, on avait mentionné qu'il aurait été important, entre autres au niveau des affaires intergouvernementales, que l'imputabilité des provinces en matière d'affectation du financement fédéral à l'intention des communautés soit un critère pour le transfert de paiements touchant les dossiers des communautés de langue officielle, tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec.

L'hon. Mauril Bélanger: Vous avez parfaitement raison. C'est d'ailleurs l'évolution qui se manifeste dans les ententes. La dernière entente signée avec le gouvernement de l'Ontario pour le transfert en matière d'éducation a marqué la première fois où l'utilisation de l'argent était limitée à trois objectifs. Il devait également y avoir des comptes rendus et une imputabilité accrue. Il n'y a aucun doute que la prochaine génération d'ententes, qui font présentement l'objet de négociations avec les provinces, reflétera cela et même davantage.

Cette fois, on a ciblé des fonds dans le Plan d'action, premièrement pour s'assurer que le pourcentage d'ayants droit à

l'éducation dans leur langue officielle puisse passer de 68 à 80 p. 100, je crois—je devrai vérifier les pourcentages.

L'autre fonds ciblé est pour doubler le nombre de jeunes Canadiens qui ne sont pas francophones mais qui pourront apprendre le français, donc pour l'apprentissage de la langue seconde. Dans les ententes qui font présentement l'objet de négociations avec les provinces, ces fonds seront ciblés pour atteindre ces objectifs.

Alors, c'est l'évolution de ce côté, et les communautés, tant la communauté anglophone au Québec que les communautés francophones dans les autres provinces et territoires, applaudissent cette orientation, cette direction.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous en sommes maintenant au deuxième tour. Les intervenants ont droit à cinq minutes chacun.

Monsieur Carrie.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Merci beaucoup.

Merci beaucoup, monsieur Bélanger, d'être venu nous rencontrer ce matin. C'est vraiment un plaisir de vous recevoir. J'ai une question à vous poser.

Depuis 1989, la partie VII de la Loi sur les langues officielles est un sujet qui revient constamment dans les rapports annuels des commissaires aux langues officielles. Trois d'entre eux ont souvent reproché au gouvernement fédéral de ne pas faire d'efforts suffisants pour atteindre les objectifs de la partie VII. La commissaire actuelle a d'ailleurs décidé que la mise en oeuvre de cette partie serait hautement prioritaire pendant son mandat et, dans ses quatre derniers rapports annuels, elle a demandé au gouvernement de modifier la partie VII de la Loi sur les langues officielles pour la rendre exécutoire.

Premièrement, qu'est-ce qui empêche le gouvernement de donner suite à cette recommandation? Deuxièmement, que pense le gouvernement du projet de loi S-3, qui figure sur la liste de priorité de la Chambre des communes?

• (0955)

L'hon. Mauril Bélanger: Bien, il est intéressant que vous remontiez à 1989. Effectivement, c'est en 1988 que le gouvernement de l'époque, celui de M. Mulroney, a modifié la Loi sur les langues officielles avec le libellé actuel de la partie VII qui n'est pas exécutoire. Cela fait l'objet d'un débat depuis cette époque. Je dois être plutôt prudent parce que les tribunaux sont saisis d'une cause à ce sujet. La prudence est de rigueur.

Pour ce qui est du projet de loi S-3, comme vous le savez, il en est à sa troisième ou quatrième version. Dans cette dernière version, c'était le projet de loi S-4, et il est mort au *Feuilleton* au moment de la dissolution de la 37^e législature. Sa version actuelle a été approuvée à l'unanimité par le Sénat. Il figure sur la liste de priorité et sera parrainé, je crois, par le député de Glengarry—Prescott—Russell, M. Boudria.

Le gouvernement est assez favorable à l'objectif du projet de loi, mais nous allons sûrement vouloir qu'un comité en discute, en présumant qu'il franchira l'étape de l'étude par un comité. Nous voulons engager une discussion sur la question et tenir compte des témoignages que le comité va recevoir. Je n'en dirai pas davantage pour l'instant.

Il faudra fournir à la Chambre des informations considérables sur l'impact du projet de loi. Nous sommes en train de réunir ces informations. Si le projet de loi franchit l'étape de la deuxième lecture, nous pourrions indiquer l'opinion du gouvernement sur l'impact du projet de loi.

M. Colin Carrie: D'accord.

Je vais changer de sujet. Parce que ce programme est très important et que les langues officielles touchent tous les programmes gouvernementaux, j'aimerais me mettre dans la peau d'un contribuable modeste pour un instant. Il est souvent question dans les médias du gaspillage de fonds publics et de la mauvaise gestion des programmes gouvernementaux. J'ai lu, je crois que c'est dans le *Maclean's*, que des cadres supérieurs suivaient des cours de langue alors qu'ils approchaient de la retraite.

Je me demande s'il y a des règles sur les personnes admissibles aux cours de langue. Qui peut s'y inscrire? Et pensez-vous que c'est utilisé l'argent des contribuables avec parcimonie que de laisser quelqu'un qui a presque l'âge de la retraite et va bientôt quitter la fonction publique suivre des cours de langue qui peuvent coûter 100 000 \$?

L'hon. Mauril Bélanger: Je ne le pense pas, monsieur Carrie. Je dissuaderais sûrement quelqu'un qui est à un an ou deux de la retraite d'en suivre. Je sais que c'est arrivé, et j'espère vraiment qu'on ne le fera plus.

C'est mon point de vue, et je l'ai fait connaître au ministre responsable du Conseil du Trésor et de l'agence pour qu'on réévalue la situation. Je sais qu'on le fait actuellement. J'espère que les politiques qui seront annoncées en 2005 en tiendront compte.

Je pense que l'argent des contribuables canadiens destiné à la formation linguistique devrait être réservé à ceux qui sont en début de carrière. C'est ce que j'ai dit et c'est ce que je pense. Ce serait une façon plus judicieuse d'utiliser les fonds publics.

[Français]

Le président: Monsieur Desrochers.

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Merci, monsieur le président.

C'est à mon tour, monsieur Bélanger, de vous féliciter pour votre nomination comme ministre responsable des langues officielles.

D'entrée de jeu, j'espère que vous aurez assez de leadership pour amener le Conseil des ministres à sortir ce comité de la Chambre des communes. Je considère, monsieur Bélanger, qu'on peut mettre toutes sortes d'indicateurs, mais que si on ne se rend pas sur place pour voir quelle est la situation véritable des minorités au pays, on ne pourra pas mesurer ces indicateurs. Pour avoir déjà travaillé dans ce secteur, je sais qu'on verra les indicateurs au moment où ils seront mis en place. Je pense que le Comité des langues officielles, se je me fie à ma mémoire, n'est pas sorti de la Chambre des communes, n'est pas allé vers les minorités.

Peut-on s'attendre—et ce serait un engagement intéressant de la part de votre gouvernement—que vous ferez en sorte que le comité puisse aller chez les gens afin d'entendre leurs revendications, de façon à avoir un portrait beaucoup plus fidèle de leur réalité?

• (1000)

L'hon. Mauril Bélanger: Merci de votre question, monsieur Desrochers, et merci pour vos félicitations.

Je réponds oui, sans équivoque. D'ailleurs, lorsque j'occupais le fauteuil qu'occupe maintenant M. Rodriguez, c'était ma volonté et celle de la grande majorité des membres du comité de se déplacer,

d'aller dans les régions pour écouter et constater la situation de visu, sur le terrain. Pour ce qui est du Parti libéral et de son leader à la Chambre, la réponse est oui, sans équivoque. On appuie et on encourage les déplacements des comités, y compris celui-ci.

Vous savez toutefois qu'il faut l'approbation des leaders de chacun des quatre partis à la Chambre pour qu'un comité puisse se déplacer. Présentement, puisque le gouvernement est minoritaire, il faudrait que certaines contraintes soient respectées. Lorsqu'un comité se déplace, il faut que tous les membres de ce comité se déplacent, et non seulement un député de l'opposition et ceux du gouvernement. Dans le respect de ces contraintes, que tous les leaders à la Chambre respectent, je pense, je peux vous dire, personnellement et de la part du gouvernement, qu'on n'a aucune objection à ce que le comité se déplace. Je dirai même qu'on ne peut qu'encourager les déplacements de ce comité, parce que ce n'est qu'en se déplaçant, qu'en allant rencontrer les communautés dans leur milieu qu'on peut mieux les comprendre et comprendre leurs besoins. Cela nous permet ensuite d'agir avec un peu plus de force et de vigueur.

M. Odina Desrochers: Monsieur Bélanger, on réalise tous les efforts qui ont été faits, autant de la part du Québec que d'Ottawa, pour améliorer la qualité de la langue française. Mais ce qu'on entend en ondes de la part des médias est très loin des efforts que font les gouvernements.

Avez-vous l'intention d'intervenir auprès de la ministre de Patrimoine canadien pour qu'il y ait des indicateurs? Vous parlez d'indicateurs. On pourra faire tous les efforts que l'on voudra, monsieur le ministre, pour améliorer la langue française, mais si on écoute les médias, on constate qu'il y a actuellement ce que j'appelle une américanisation des médias. Ne trouvez-vous pas que ce serait un moment intéressant pour que vous interveniez auprès de Patrimoine canadien ou du CRTC? Peu importe les efforts que les politiciens et le commissaire feront, si on n'a pas l'appui des communications et un changement tangible du côté des communications, la langue française va continuer à régresser, à mon avis.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur Desrochers, je dois vous demander une clarification. Parlez-vous de la qualité de la langue ici?

M. Odina Desrochers: Oui, parce que même si on parle un français un peu boiteux, compte tenu de la situation qui prévaut dans les médias actuellement, on ne pourra pas réussir, monsieur Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: C'est un terrain sur lequel je ne veux pas m'aventurer, monsieur Desrochers. La qualité de la langue, c'est une toute autre chose. Je vais me permettre de ne pas répondre à votre question. Il faut que j'y réfléchisse. Je sais que des débats ont lieu présentement, entre autres à Radio-Canada où on fait une sorte d'autocensure quant à la qualité du français utilisé par certains de leurs... C'est un débat qui leur appartient, et je vais le leur laisser.

Je reviens encore à l'un des rapports du comité sur le CRTC. Le comité avait recommandé au gouvernement que le CRTC devienne une des institutions obligées de préparer un plan d'action interne par rapport à ses obligations en vertu de l'article 41, en particulier, de la Loi sur les langues officielles. Jusqu'à très récemment, le gouvernement avait toujours refusé cela. Or, l'an dernier, le gouvernement a accepté que le CRTC soit également assujéti à l'élaboration d'un tel plan, qu'il doit faire en consultation avec les communautés. Je ne sais pas où c'est rendu aujourd'hui, mais je vais certainement me renseigner. Je pense que l'outil que représente le CRTC par rapport aux communications est extrêmement important.

M. Odina Desrochers: Cela répond à ma question. Cependant, j'aimerais que vous nous donniez quelques précisions.

Mme Frulla pourrait peut-être, elle aussi, nous en dire davantage.

L'hon. Mauril Bélanger: D'accord.

Le président: Merci, monsieur Desrochers.

Je dois vous rappeler que nous avons adopté un système d'alternance. Le prochain tour sera différé. Il y aura d'abord le Parti conservateur, puis le Bloc québécois, le Parti libéral, le NPD et enfin, s'il y a lieu, le Parti conservateur, suivi du Parti libéral, du Bloc québécois et du NPD.

On va donc commencer par Mme Boivin. M. Godin suivra.

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur Bélanger, lorsque je suis certains dossiers hautement médiatisés qui portent sur les langues officielles, je me demande si je dois vous féliciter ou vous souhaiter bon courage, spécialement en ce qui concerne la ville d'Ottawa.

Au départ, j'avais deux questions, mais je suis contente que M. Carrie vous ait posé celle qui touche le projet de loi S-3. J'ai eu l'impression que nos amis du Parti conservateur allaient peut-être appuyer ce projet de loi. C'est donc une bonne nouvelle pour les communautés francophones.

Cela étant dit, je suis du Québec, plus précisément de la région de la capitale nationale. J'ai grandi dans cette région-ci, dans un milieu francophone, et je n'ai pas eu à mener les batailles que les communautés franco-ontariennes ont eu à vivre depuis des temps immémoriaux. Mes parents étant franco-ontariens, j'ai pu néanmoins, au fil des ans, entendre toutes sortes d'histoires d'horreur à ce sujet.

Depuis que j'ai lu les rapports de la commissaire aux langues officielles, le Plan d'action, etc., je me pose sans cesse la même question. Vous avez beaucoup plus d'expérience que moi au sein de ce comité, et j'aimerais savoir comment vous expliquez qu'en 2004, on ait encore de la difficulté à faire comprendre à certaines personnes que le bilinguisme est une plus-value pour le Canada.

J'écoute tout ce qui se dit, je lis les plans d'action, je considère les échéances qu'on se donne et je me déssole du fait qu'en 2004, on soit encore à essayer de faire comprendre et accepter aux gens que le bilinguisme, d'un océan à l'autre, est une plus-value pour le Canada. Cela me dépasse.

Chaque fois qu'on dépose un plan, on sait qu'il y aura des situations anecdotiques ou des histoires d'horreur qui s'ensuivront. Je ne sais pas si le but est d'arrêter le progrès des langues officielles. Vous avez peut-être des explications à nous donner à ce sujet.

•(1005)

L'hon. Mauril Bélanger: En ce qui concerne votre commentaire sur le projet de loi S-3, je peux vous dire qu'il a effectivement été appuyé unanimement par le Sénat. On peut donc présumer que le

Parti conservateur pourrait l'appuyer. Toutefois, on verra en temps et lieu, c'est-à-dire lorsque le débat sera entamé à la Chambre.

Vous m'avez posé une question existentielle sur l'avenir de la dualité linguistique au pays. Personnellement, je suis encouragé. Je suis de ceux qui croient que dans la société, l'optimiste et le pessimiste sont tous deux nécessaires: l'un invente l'avion; l'autre, le parachute. Moi, je suis l'optimiste.

Au cours des années 1960, pendant les travaux de la Commission Laurendeau-Dunton, le pays a vécu une situation très délicate. Il en est résulté la Loi sur les langues officielles de 1969. Depuis ce temps, il y a eu une évolution remarquable. Elle est plus remarquable encore lorsqu'on la situe sur le plan des générations. Présentement, comme je le disais plus tôt, les jeunes sont la génération la plus bilingue. Cette génération, plus que toute autre auparavant, reconnaît la plus-value de la multiplicité linguistique, sinon de la dualité linguistique au Canada. On parle ici du bien-fondé, du désir et de la reconnaissance de la plus-value associés à l'apprentissage d'une troisième ou d'une quatrième langue.

Je reconnais d'emblée que d'autres agissent dans le même sens. Par exemple, récemment, le gouvernement de l'Alberta a décidé qu'à compter de 2006, tous les jeunes de cette province devraient apprendre une deuxième langue: l'anglais et une autre langue. Certains auraient préféré que cette deuxième langue soit précisément le français. Cependant, on peut à tout le moins présupposer qu'un bon nombre de jeunes vont vouloir apprendre le français, étant donné qu'il s'agit de l'autre langue officielle du pays. À mon avis, il est encourageant que le gouvernement albertain reconnaisse le bien-fondé et la plus-value d'une deuxième langue et qu'il impose cette dernière aux jeunes.

Je suis de ceux qui croient qu'au fur et à mesure que les générations vont avancer dans le temps, la question de la dualité linguistique canadienne va prendre toute sa place. Par contre, il ne faut pas dire qu'il n'y aura pas d'embûches, de résistance ou d'inertie à combattre en cours de route. D'ailleurs, la situation est difficile pour les communautés qui vivent en situation minoritaire, étant donné que spontanément, on n'opte pas pour cette dualité linguistique. La question des coûts survient toujours. Cependant, lorsqu'on réussit à incorporer cela dans les frais de fonctionnement usuels, le coût n'est pas nécessairement exorbitant.

C'est donc dans cette direction que nous allons. Il s'agit d'une vision un peu optimiste, selon certains, mais je la préfère nettement à celle qui va dans le sens opposé.

Le président: Merci. On poursuit donc avec M. Godin.

•(1010)

M. Yvon Godin: Merci. J'attends la réponse.

L'hon. Mauril Bélanger: La réponse est simple, monsieur Godin. Lorsqu'une question relève d'un seul ordre de gouvernement, il est plus facile d'agir. Lorsqu'elle relève d'ententes qui lient deux ordres de gouvernement, il faut que les deux parties s'entendent. Or, certaines choses peuvent faire en sorte que ce soit plus long.

M. Yvon Godin: Monsieur le ministre, essayez de m'expliquer pourquoi, à la Défense nationale, 60 p. 100 des employés sont unilingues anglophones. On ne parle pas ici de deux ordres de gouvernement. C'est au sein du gouvernement fédéral lui-même.

L'hon. Mauril Bélanger: Soixante pour cent d'unilingues anglophones, c'est en fait le pourcentage que l'on retrouve dans toute la fonction publique fédérale, monsieur Godin. Cela reflète la situation du pays.

M. Yvon Godin: Alors, parlons de la Défense nationale, et non du pays. Ne mêlons pas les pommes et les oranges. Comme vous le savez, étant donné que vous avez été président du comité, on a déjà accusé la Défense nationale de ne pas prendre ses responsabilités. C'est encore le cas aujourd'hui.

L'hon. Mauril Bélanger: Sur ce sujet, monsieur Godin, je vais être obligé de vous donner raison.

M. Yvon Godin: Merci.

L'hon. Mauril Bélanger: Laissez-moi quand même...

M. Yvon Godin: C'est facile. Merci.

L'hon. Mauril Bélanger: Un instant. Vous vous rappellerez que je suis un de ceux à avoir porté cette accusation. Quand le ministre de la Défense a comparu ici, il a fait un mea-culpa avant même de faire sa présentation.

Maintenant que je porte un autre chapeau, soit celui de ministre associé de la Défense, j'ai de toute évidence l'intention d'aller voir et fouiner dans ce ministère pour m'assurer qu'il fait avancer les choses. Mais à la défense du ministère de la Défense, si vous me permettez l'expression, je dois dire qu'il a préparé son propre plan d'action, alors qu'il n'était pas tenu de le faire. En outre, il en envisage la mise en oeuvre avec sérieux. Il m'appartiendrait donc, autant qu'au comité, de m'assurer qu'il fasse ce qu'il a dit qu'il ferait.

M. Yvon Godin: Qu'est-ce que le ministre de la Défense a fait pour essayer de corriger le problème? Si mes souvenirs sont exacts, c'est en Alberta qu'un curé n'a pas été le bienvenu du fait qu'il était francophone. Il a pris le train ou l'avion et il est revenu. Cela s'est produit il y a quelques semaines seulement.

L'hon. Mauril Bélanger: Il y a une enquête en cours, monsieur Godin, mais je n'en connais pas encore le résultat.

M. Yvon Godin: D'accord. Merci bien.

Le président: Je veux vous rappeler que, comme vous le souhaitiez, il y aura une rencontre consacrée uniquement à la Défense autour du 14 ou du 16 décembre.

M. Yvon Godin: Oui, en effet. Mais le fait est que nous sommes maintenant en présence du ministre responsable des langues officielles.

Le président: C'est exact, mais il va revenir.

M. Yvon Godin: Je sais que le ministre de la Défense va comparaître. Il reste que...

L'hon. Mauril Bélanger: Je vais peut-être l'accompagner.

M. Yvon Godin: ...le ministre responsable des langues officielles doit être au courant de ce qui se passe dans le pays et les environs.

Le 12 novembre, le *National Post* a publié ce qui suit:

[Traduction]

« Crise linguistique imminente dans les écoles »

Richard Julian, professeur d'éducation à l'Université de la Saskatchewan en ancien enseignant du français, n'a pas mâché ses mots sur l'urgence de réviser les programmes de français de base si Ottawa veut respecter son objectif de bilinguisme. « Il est complètement irréaliste d'essayer d'attirer tous les élèves dans les programmes d'immersion. L'objectif consiste à parfaire les programmes de français de base... »

[Français]

En ce qui me concerne, il y a deux semaines, j'ai rencontré un anglophone de Fredericton qui m'a parlé de ses enfants. Je pense que

la génération future est plus ouverte au bilinguisme et à l'idée que ses jeunes apprennent les deux langues.

De là l'importance de s'empresser à soutenir l'immersion et les écoles. Je pense que la volonté de la population est présente. Je veux être optimiste, moi aussi, mais le problème est qu'on n'a pas d'outils à leur offrir pour travailler.

L'hon. Mauril Bélanger: Je n'ai pas lu ce rapport au complet parce qu'il n'a été déposé que la fin de semaine dernière, monsieur Godin. Cependant, j'ai bien l'intention de le lire. Canadian Parents for French est à mon avis un organisme crédible qui fait du bon travail. Je ne vais donc pas nier l'importance du rapport qu'il vient de déposer.

Il y a deux aspects à ce rapport. Le premier est ce qu'ils appellent *core*, soit les cours de français en tant que tels. On sait qu'il faut améliorer la situation. D'ailleurs, les ententes qui, je l'espère, vont être négociées avant la fin de cette année, vont faire en sorte qu'une augmentation substantielle soit accordée aux soi-disant ayants droit. En principe, il devrait s'agir ici du *core*.

Il y a en outre l'aspect de l'immersion. Les choses vont très bien dans ce domaine. Dans toutes les provinces, elle est à la hausse, sauf au Nouveau-Brunswick, où on observe une diminution minuscule. On peut néanmoins comprendre la réalité du Nouveau-Brunswick, qui est un peu différente de celle des autres provinces.

Au chapitre de l'immersion, on ne faisait état d'aucun problème, si je ne m'abuse. Par contre, à l'heure actuelle, les systèmes de base ne fonctionnent pas à pleine capacité. Il faut augmenter cette dernière. Cela peut impliquer du recrutement, la construction d'institutions, et ainsi de suite. À cet égard, la volonté du gouvernement est claire, selon moi. On a réussi à progresser au fil des dernières années; maintenant, il ne faudrait absolument pas reculer. Il faut continuer à progresser.

• (1015)

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, monsieur Bélanger.

Monsieur Poilievre.

M. Pierre Poilievre: Je vous remercie, monsieur le président.

Le 20 octobre dernier, monsieur le ministre, vous avez déclaré à Radio-Canada « que le gouvernement voulait des sous-ministres provenant du secteur privé et qu'il ne devait pas les obliger à connaître les deux langues avant de les embaucher. »

Si vous êtes prêt à accepter des candidats aux postes de sous-ministres qui ne respectent pas les critères de bilinguisme imposés aux autres, êtes-vous d'avis que ces critères sont trop sévères en général ou que le poste de sous-ministre ne devrait pas impérativement être bilingue? Comment conciliez-vous votre point de vue que des professionnels de l'industrie privée puissent postuler même s'ils ne respectent pas ces critères avec votre conviction que ces critères doivent être très stricts pour les autres?

L'hon. Mauril Bélanger: Le fait que le gouvernement du Canada souhaite que la fonction publique fédérale soit pollinisée par le secteur privé est bien connu et bien établi. Je pense que cette position mérite notre appui.

Pour le reste, lorsqu'une personne accepte un poste, elle accepte aussi qu'à un certain moment, habituellement dans un délai de deux ans, elle devra respecter ces exigences. Je ne vois pas de problème à ce qu'à certains niveaux—et il s'agit du niveau des sous-ministres—, les candidats ne doivent pas tous être bilingues au moment d'accéder à leur poste, parce que nous voulons qu'il y ait une certaine fertilisation. Mais une fois qu'elles obtiennent ce poste, ces personnes doivent accepter de respecter cette condition, et elles l'acceptent. Nous donnons, comme les gouvernements précédents, beaucoup de temps aux échelons supérieurs de la fonction publique pour respecter les conditions que les candidats ont acceptées.

À un moment donné, il y a deux ans, la présidente du Conseil du Trésor a dit, c'était en mars 2003, que ceux qui devaient respecter ces critères étaient obligés de les respecter, faute de quoi des mesures seraient prises. Lorsque le rapport du Conseil du Trésor a été déposé l'an dernier, seulement 5 p. 100 des personnes visées ne respectaient pas les exigences et des mesures devaient être prises pendant l'année. Le prochain rapport devrait être prêt d'ici quelques semaines, et j'espère que tout aura été fait comme convenu.

M. Pierre Poilievre: Est-ce que la possibilité d'accéder à des postes bilingues, puis d'apprendre la langue seconde ultérieurement devrait s'appliquer à toute la fonction publique?

L'hon. Mauril Bélanger: Je pense que c'est ce qui se passe déjà.

M. Pierre Poilievre: Mais beaucoup de postes s'assortissent d'exigences de bilinguisme à l'entrée.

L'hon. Mauril Bélanger: Je vois ce que vous voulez dire. S'il y a un bassin de Canadiens et de Canadiennes suffisamment grand pour respecter les exigences prescrites, alors non, ce ne devrait pas être permis.

Le meilleur exemple que je peux vous donner, c'est celui d'un emploi à la fonction publique qui exige du service à la clientèle, un contact direct avec le public, dans les deux langues officielles. Il est alors logique que quiconque occupe ce poste doit respecter l'exigence de bilinguisme dès qu'elle y accède. Il est clair que je suis d'accord avec cela.

[Français]

M. Pierre Poilievre: J'aimerais poser une autre question au ministre. Ne voyez-vous pas une incohérence dans le fait que des ministres ne puissent se conformer aux exigences linguistiques auxquelles les employés sont soumis? Le président du Conseil du Trésor, par exemple, ne peut pas parler français. Il a essayé d'apprendre, mais beaucoup de fonctionnaires doivent se conformer aux exigences linguistiques. N'y a-t-il pas une contradiction quand les ministres ne peuvent pas obtenir les mêmes résultats que les employés?

• (1020)

[Traduction]

L'hon. Mauril Bélanger: Sous-entendez-vous, monsieur Poilievre que seuls les Canadiens bilingues devraient pouvoir briguer un siège au Parlement?

M. Pierre Poilievre: Non, absolument pas, parce que je ne serais même pas admissible.

L'hon. Mauril Bélanger: Il est donc logique qu'on ne puisse pas imposer ces exigences aux ministres...

M. Pierre Poilievre: Non, mais la question que je vous pose, c'est...

L'hon. Mauril Bélanger: ...parce que les ministres viennent de la Chambre.

M. Pierre Poilievre: ... pourquoi les ministres sont-ils astreints à une norme inférieure à celle des fonctionnaires?

Hon. Mauril Bélanger: Votre parti recommande-t-il que tous les ministres soient bilingues?

M. Pierre Poilievre: Non, bien sûr que non. Je me demande seulement s'il n'y a pas contradiction étant donné que les employés doivent respecter des critères de bilinguisme beaucoup plus sévères que les ministres.

L'hon. Mauril Bélanger: On n'exige pas du ministre de la Santé qu'il soit médecin, même si l'on exige certaines compétences de certaines personnes au ministère de la Santé, comme d'être médecins dans certains cas. C'est la même chose pour l'infrastructure. Le ministre responsable de l'infrastructure ne doit pas nécessairement être ingénieur, mais on exigera certainement de certains employés qu'ils aient des compétences en génie afin d'analyser des plans d'ingénierie.

C'est la même logique qui s'applique à ceux qui gèrent des francophones ou des anglophones. On s'attend à ce que ces gestionnaires aient cette compétence. Il en va de même des gens qui offrent des services au public dans les régions considérées bilingues, comme celle-ci. On s'attend à ce qu'elles soient capables de parler anglais et français.

Le ministre lui-même ou la ministre elle-même...

Le président: Merci, monsieur Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: Je m'excuse, mais c'est assez important.

Il ou elle n'est pas la personne qui offre ses services. C'est seulement son ministère.

M. Pierre Poilievre: Cela montre seulement l'aspect pratique de votre politique si vos propres ministres ne peuvent pas la respecter.

L'hon. Mauril Bélanger: Si vous croyez que tous les ministres devraient être bilingues, défendez votre position.

M. Pierre Poilievre: Vous savez très bien que ce n'est pas ce que j'ai dit.

[Français]

Le président: Messieurs, vous pourrez poursuivre plus tard.

Nous passons à M. André.

M. Guy André: C'est le deuxième tour, monsieur Bélanger, et je vais vous poser quelques questions. Cela vous va-t-il?

L'hon. Mauril Bélanger: Absolument.

M. Guy André: Parlons d'imputabilité. J'écoutais mon collègue M. Godin et d'autres intervenants, et je trouvais que tout cela se rapportait un peu à la question de l'imputabilité. À la page 11 du Plan d'action pour les langues officielles, il est question d'imputabilité. On y indique que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de son ministre, doit vraiment voir à la mise en oeuvre de mesures visant au respect des langues officielles.

Dans le rapport annuel de la commissaire aux langues officielles, Mme Adam, il est question des juges et de justice. Le rapport nous apprend que des francophones hors Québec doivent attendre deux ou trois fois plus longtemps pour recevoir des services juridiques en français lors d'une rupture conjugale ou dans le cas de toute autre forme de procès. C'est un exemple. Si on parle d'imputabilité, il faut donc que le gouvernement fédéral, lorsqu'il procède à l'embauche de juges, s'assure d'engager des juges bilingues. Il y a aussi cette question.

M. Godin a également parlé de toute la question de la Défense nationale. On sait qu'il y a eu plusieurs plaintes à ce niveau. On parle encore de l'imputabilité du gouvernement, de son obligation d'agir. J'arrive à ma question. Étant donné que cela est écrit dans le Plan d'action, y a-t-il eu des gestes concrets posés par le gouvernement fédéral afin qu'il soit réellement imputable face à ses décisions et à son obligation d'assurer le respect des langues officielles?

L'hon. Mauril Bélanger: Je sais que cette demande est assez inusitée, monsieur le président, mais pourrais-je revenir comparaître au début de l'année?

Le président: C'est possible, si c'est le souhait du comité.

L'hon. Mauril Bélanger: Je reviendrais alors vous présenter le cadre d'imputabilité qu'on est en train de compléter et auquel les communautés ont participé. On sera alors en mesure de juger. Monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais créer une complicité entre le comité et moi, parce que cette question d'imputabilité se situe non seulement au niveau des langues officielles, mais aussi à tous les niveaux du gouvernement. Nous avons une commissaire aux langues officielles et une vérificatrice générale, parce que nous avons besoin d'imputabilité à tous les niveaux. Cela est valable aussi au niveau des langues officielles. Ce comité existe pour s'assurer que le gouvernement soit imputable et je voudrais, puisque cela fait partie de mes responsabilités, m'assurer que la loi soit respectée et que le Plan d'action soit mis en oeuvre. J'aimerais créer cette complicité avec le comité. Par conséquent, si vous le permettez, j'aimerais venir vous présenter ce cadre d'imputabilité avec Mme Fortier et les fonctionnaires qui l'ont élaboré avec les communautés, quitte à l'améliorer s'il y a lieu.

• (1025)

Le président: C'est possible, si c'est le souhait du comité, monsieur Bélanger. D'ailleurs, vous reviendrez, je crois, pour la Défense nationale et vous êtes ici aujourd'hui. Je commence à penser que vous voulez revenir siéger au comité.

L'hon. Mauril Bélanger: On ne sait jamais, monsieur le président.

Le président: Vous êtes le bienvenu. Si c'est le souhait du comité, on pourrait en discuter plus tard. Il est fort probable que dans un tel cas, cela irait au mois de février.

Monsieur André, vous avez la parole.

M. Guy André: Je serais d'accord, si le comité le désire, de revenir sur le cadre d'imputabilité.

J'aimerais quand même vous poser une question à ce sujet, en attendant cette rencontre. Quels pouvoirs avez-vous en ce qui a trait au respect de cette imputabilité?

L'hon. Mauril Bélanger: Mes pouvoirs sont ceux qui me sont délégués par la loi.

M. Guy André: Quelles mesures avez-vous prises pour respecter cette imputabilité?

L'hon. Mauril Bélanger: C'est un pouvoir de persuasion qui émane du premier ministre et du Cabinet, en fin de compte. Si quelque chose ne va pas, si un ministère n'agit pas comme il le devrait selon la volonté manifeste du gouvernement, je présente cela au Cabinet et m'assure que des décisions se prennent pour corriger la situation.

J'ai aussi des rencontres bilatérales avec les ministres, mes collègues, régulièrement. J'ai déjà rencontré le ministre de la Santé et le ministre du Développement social en préparation de leurs rencontres avec leurs homologues, j'ai discuté avec le ministre de l'Immigration, et ainsi de suite. Il s'agit de m'assurer que mes collègues, qui ont des responsabilités précises dans le plan d'action, soient au fait de leurs responsabilités.

En outre, lorsque je reçois des rapports de la commissaire aux langues officielles comme celui que je viens de recevoir à mon bureau ce matin et que je n'ai pas encore lu, *Une fenêtre sur le monde - La dualité linguistique dans les relations internationales du Canada*, je dois m'assurer auprès de mes collègues du suivi des recommandations. Il s'agit de pousser, d'encourager, de cajoler et de coordonner avant de taper sur la table. Mais s'il le faut, on tape sur la table.

Le président: Monsieur D'Amours, vous avez la parole.

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci, monsieur le président. Merci, monsieur le ministre, d'être ici ce matin.

La question des langues officielles est extrêmement importante au Nouveau-Brunswick, entre autres. Comme vous le savez, c'est ma province natale. On y retrouve un bon bassin de population francophone, donc vivant dans un milieu minoritaire.

J'aimerais approfondir une question mentionnée tout à l'heure. Vous avez parlé de l'avantage, de la plus-value d'avoir une deuxième langue. C'est aussi un atout pour être capable d'avancer personnellement dans la société. Il existe donc vraiment un désir de combler ces besoins.

Il y a des programmes d'immersion dans à peu près toutes les provinces, la Colombie-Britannique entre autres. Ces programmes d'immersion servent justement à faciliter l'apprentissage de la deuxième langue officielle au Canada. Ne trouvez-vous pas que le Plan d'action pour les langues officielles tombe vraiment à un moment propice? N'est-ce pas un moment idéal, premièrement parce que cela montre le leadership du gouvernement à cet égard et, deuxièmement, en raison de la volonté de la population d'apprendre la deuxième langue officielle?

L'hon. Mauril Bélanger: Vous êtes bien gentil, mais je pense que vous accordez un peu trop de mérite au gouvernement. Franchement, il faut faire la part des choses et rendre à César ce qui appartient à César.

Quand le gouvernement a pris le pouvoir en 1993, il faisait face à une situation financière très difficile. Il y a eu un resserrement général partout, qui a d'ailleurs été très bien fait. On en voit aujourd'hui les bénéfices.

Dans ce cheminement, une volonté s'est manifestée d'abord et surtout de la part de la commissaire aux langues officielles, qui se faisait la porte-parole des communautés pour que le gouvernement fasse des réinvestissements majeurs dans le domaine des langues officielles. C'est sous cette impulsion, cette volonté, que le premier ministre Chrétien a nommé l'honorable Stéphane Dion ministre responsable des langues officielles pour coordonner ces activités. Deux ans plus tard, ce Plan d'action a été rendu public et a été très bien accueilli par la communauté d'un bout à l'autre du pays, sauf peut-être dans le secteur culturel, où il y a eu quelques critiques.

C'est la réalité. Je ne l'ai pas embellie. Le gouvernement s'est donc simplement fait le reflet de ce que les communautés de langue officielle voulaient voir.

Si le moment est bon, tant mieux. Vous avez parfaitement raison de dire qu'il y a en Colombie-Britannique un engouement pour l'immersion, principalement de la part des communautés allophones. Ces communautés, lorsqu'elles viennent d'ailleurs, voient la plus-value d'une deuxième ou troisième langue. Elles apprennent les deux langues du pays, l'anglais et le français, en plus de leur langue maternelle. Je trouve cela extraordinaire, d'autant plus qu'on se prépare à accueillir le monde en Colombie-Britannique avec les Jeux Olympiques d'hiver de 2010.

J'espère qu'on aura une fenêtre représentant le vrai reflet du Canada, qui est tout imprégné de la dualité linguistique et dont la société est pluraliste. Si le Plan d'action pour les langues officielles et le « Plan d'action plus », auquel votre collègue faisait allusion, peuvent y contribuer, bravo!

•(1030)

M. Jean-Claude D'Amours: Me reste-t-il du temps?

Le président: Il vous reste une minute.

M. Jean-Claude D'Amours: Je serai bref. Même au sein du comité, il est souvent difficile de saisir la différence entre le rôle du président du Conseil du Trésor, votre rôle et celui de la ministre du Patrimoine. Pourriez-vous, à l'intérieur de quelques...

L'hon. Mauril Bélanger: Les programmes, les responsabilités et les budgets sont du ressort des ministères. Le Conseil du Trésor est responsable de la gestion de l'appareil par le truchement de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique. Patrimoine Canada a la responsabilité des programmes de négociation avec les provinces, des transferts en éducation, de l'aide aux communautés, de l'aide aux secteurs culturels et ainsi de suite. Immigration Canada a des programmes. C'est la même chose pour le ministère de la Justice et tous les ministères qui touchent à l'économie, à l'industrie et au développement économique. Les programmes sont du ressort des ministères, de même que les budgets, et ils ont une responsabilité en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Mon travail est de coordonner la mise en oeuvre du plan et de m'assurer du respect de la loi. Cela veut dire pousser dans le dos des gens, les cajoler, les encourager et, parfois, grogner pour m'assurer que tout aille plus vite. Mon travail, principalement, est d'assurer la cohérence des actions du gouvernement en ce qui a trait aux langues officielles.

Le président: Merci.

Monsieur Godin, c'est à vous.

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Un peu plus tôt, le Parti réformiste du Canada... Non, excusez-moi, l'Alliance canadienne... Non, excusez-moi, le Parti progressiste-

conservateur... Pardon, le Parti conservateur! Le point de vue de ce parti ne vous inquiète-t-il pas, surtout quand ses représentants disent qu'on devrait prendre le système...?

Le président: Monsieur Godin, c'est le Parti conservateur.

M. Yvon Godin: D'accord, c'est le Parti conservateur. N'êtes-vous pas inquiet quand ce parti étudie un plan semblable à celui de la Belgique, en vertu duquel les francophones seraient au Québec et les anglophones au Canada, et qu'ils disent que cela coûterait bien moins cher à notre pays?

L'hon. Mauril Bélanger: Je ne favorise pas et je ne favoriserai jamais l'unilinguisme territorial. Ce n'est certainement pas ce que le gouvernement du Canada favorise non plus. Si des partis politiques ou des chefs de partis veulent faire la promotion d'autres concepts du genre, ils sont libres de le faire, et c'est à eux de défendre leur point de vue, pas à moi, monsieur Godin.

M. Yvon Godin: Merci.

Une autre chose m'inquiète. Un peu plus tôt, monsieur le président, le ministre nous a dit qu'il ne voulait pas se mêler des discussions qui se tiennent à l'intérieur de Radio-Canada. Cela m'inquiète un peu parce que Radio-Canada, qui est sous l'égide du gouvernement, discute de la qualité de la langue. Je veux mentionner que ce n'est ni Radio-Québec ni Radio-Montréal, mais que son nom est bien Radio-Canada. Va-t-on apprendre à tous les gens du Québec à parler l'Acadien? Nous, par exemple, nous utilisons le mot « icitte », etc. Cela veut dire que nous, qui sommes de l'extérieur du Québec, n'aurons plus de place à Radio-Canada car, en fait, on remet notre langue en question.

Cela m'affecte un peu, monsieur Desrochers. C'est pourquoi je pose cette question au ministre. Il a dit qu'il ne veut pas s'en mêler. Je pense que vous devriez vous en mêler, parce que Radio-Canada devrait refléter notre culture canadienne.

L'hon. Mauril Bélanger: De ce côté, monsieur Godin, je suis absolument d'accord avec vous. Nous le disons, être le reflet de ce que nous sommes fait partie du mandat de Radio-Canada. Par contre, je pense que m'immiscer dans un débat sur la qualité de la langue, alors que je ne suis nullement pédagogue, nullement qualifié pour juger de la qualité de la langue des autres—j'ai probablement fait ma propre part d'erreurs en français ce matin—serait vraiment exagéré. Mon rôle n'est pas d'établir la qualité du français à Radio-Canada.

M. Yvon Godin: Non, mais votre rôle n'est-il pas de demander aux gens de Radio-Canada ce qu'ils veulent dire par la qualité du français?

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur Godin, vous savez fort bien qu'on l'a fait et que j'ai certainement l'intention de continuer de le faire et de m'assurer que toutes les institutions fédérales, y inclus Radio-Canada... Par contre, celle-là est un peu particulière, parce qu'on ne peut pas non plus se mêler du contenu sans être accusé de faire de l'ingérence politique. Il faut faire attention de ne pas faire d'ingérence, mais au-delà de cette précaution, il appartient certainement au gouvernement du Canada de s'assurer que toutes les institutions fédérales soient le reflet de notre réalité, y inclus celle des minorités linguistiques.

• (1035)

M. Yvon Godin: Monsieur le président, quand on entend des gens nous dire qu'ils aiment notre accent, c'est souvent parce qu'il y a une différence avec l'autre. Que Radio-Canada questionne la qualité de la langue m'inquiète beaucoup. Cette institution est là pour refléter notre pays.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur Godin, vous me permettez de vous faire une suggestion. Je le répète, monsieur le président, il serait peut-être fort opportun que le comité reçoive les représentants de Radio-Canada pour discuter de ce sujet. Toutefois, il ne m'appartient ni de questionner ni de m'immiscer dans le débat sur la qualité de la langue ou sur le contenu. Il est sans aucun doute de mon ressort de poser des questions sur le mandat de Radio-Canada.

M. Yvon Godin: Moi, j'ai peur que la Sagouine ne soit plus invitée à Radio-Canada.

L'hon. Mauril Bélanger: Ce serait triste.

M. Yvon Godin: En effet.

L'hon. Mauril Bélanger: Ce serait très triste, monsieur le président, mais je ne crois pas que ce soit ce que M. Desrochers avait en tête.

M. Odina Desrochers: Est-ce que je peux faire une remarque à ce sujet, monsieur le président?

Le président: Vous avez cinq secondes.

M. Odina Desrochers: Je ne peux pas le faire en cinq secondes.

Je n'ai pas parlé du contenu de langue française, j'ai parlé de la qualité du français des animateurs. C'est complètement différent.

Le président: Merci, monsieur Desrochers. On a tout juste le temps pour un dernier tour.

Monsieur Scheer.

[Traduction]

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Je veux seulement rassurer mon collègue du Parti communiste que nous allons rester avec les Conservateurs un bon bout de temps!

Des voix: Oh! Oh!

M. Andrew Scheer: De toute façon, cette question...

L'hon. Mauril Bélanger: Je veux faire partie de cette discussion, c'est amusant.

M. Andrew Scheer: Les socialistes ne sont peut-être pas intéressés par l'argent des contribuables.

J'ai une brève question, toute simple. L'une des recommandations de la commissaire était que le financement du plan d'action, qui est de 751 millions de dollars, ne soit pas assujéti à un examen des dépenses fédérales. Lorsqu'elle nous a rencontrés, elle a aussi indiqué que ce programme n'avait jamais été vérifié. Elle dit à la fois qu'il n'a jamais été vérifié du point de vue de son efficacité et de la reddition de comptes et que nous ne devrions pas l'assujétir à un examen des dépenses.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Seriez-vous d'accord pour dire que 100 p. 100 de cet argent est dépensé efficacement et qu'il cible exactement ce qu'il est supposé cibler?

L'hon. Mauril Bélanger: Je ne suis pas vérificateur non plus. Ces fonctions sont acquittées au jour le jour par les ministères et la vérificatrice générale. Ils font leur travail et s'il y a des problèmes, ils sont mis en lumière.

Pour ce qui est du financement, permettez-moi de dire que si un gouvernement introduit la dualité linguistique comme une priorité

dans le discours du Trône et que la mise en oeuvre d'un plan est une priorité approuvée ensuite à l'unanimité par le Parlement, il serait logique que les ressources attribuées à ce plan ne soient pas réduites. Êtes-vous d'accord avec moi?

M. Andrew Scheer: Il y a aussi beaucoup d'éléments dans le discours du Trône sur la santé et le commerce. Lorsqu'on procède à un examen des dépenses, cet examen doit s'appliquer à tout le gouvernement fédéral. Même si le discours du Trône touche tous ces domaines, ils doivent tout de même être examinés du point de vue de l'efficacité et de la reddition de comptes.

L'hon. Mauril Bélanger: C'est vrai. Je ne le remets pas en question, et je l'ai déjà dit publiquement aussi. Ce n'est pas une réduction de dépenses, mais un examen des dépenses afin de réaffecter des fonds des priorités inférieures à des priorités supérieures.

Je répète ma question : si un gouvernement déclare dans son discours du Trône, comme il vient de le faire, que la mise en oeuvre de ce plan est une priorité, qui est appuyée à l'unanimité par la Chambre ensuite, n'êtes-vous pas d'accord pour dire qu'il est logique que les ressources prévues pour ce plan soient maintenues?

M. Andrew Scheer: Je vous demande seulement...

Vous êtes donc d'accord avec la commissaire que ce plan d'action ne devrait pas être visé par l'examen des dépenses de programme?

L'hon. Mauril Bélanger: Il est clair que je ne m'attends à aucune réduction dans les fonds du plan d'action sur les langues officielles, c'est juste. Mais cela ne change en rien le fait que chaque sou dépensé dans le cadre de ce plan doit être justifié. Cela fait l'objet de révisions à l'interne et de vérifications de la vérificatrice générale, comme toutes les autres dépenses.

M. Andrew Scheer: D'accord.

Très rapidement, vous venez de nous parler du respect des compétences provinciales en matière de santé. L'une des recommandations, c'est que la prochaine ronde de pourparlers sur les soins de santé vise les collectivités linguistiques minoritaires dans les ententes actuelles et futures. Voici ce que j'essaie de déterminer : les paiements de transfert pour les soins de santé et la garantie d'une qualité minimale des soins s'assortit souvent de conditions du gouvernement fédéral, donc qui ne respecte pas ces conditions risque de subir des compressions financières. Est-ce que cela s'applique à la prochaine ronde? Prévoyez-vous que cela puisse comprendre un volet langues minoritaires et langues officielles?

• (1040)

L'hon. Mauril Bélanger: Ce sera certainement le cas des transferts pour l'éducation.

Pour ce qui est de la santé, il y a un accord global, qui est lui-même assujéti, comme vous le savez... Toutes les provinces ont convenu qu'un ensemble de critères d'évaluation objectifs soit établi et rendu public chaque année dans leurs provinces respectives sur une base comparative.

Mais sur ce dont vous nous parlez, nous ne faisons que commencer, en gros. Pour la première fois, il y a deux mois, les ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux ont entamé une discussion là-dessus. Il est donc encore quelque peu prématuré pour moi de dire quels critères ils adopteront pour la somme qui sera transférée. Je serais porté à croire que si on décide de transférer plus d'argent, il y aura des critères rattachés aux ententes, mais il est encore trop tôt pour que je puisse m'exprimer à ce propos.

M. Andrew Scheer: Merci.

[Français]

Le président: Passons maintenant à M. Simard.

L'hon. Raymond Simard (Saint Boniface, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur le ministre, j'ai deux questions. Avec la première, je vais revenir aux propos de M. André sur les ententes Canada-communautés. On dit que le financement des communautés est essentiellement le même que celui qui prévalait en 1993. Une de mes inquiétudes est que le Plan d'action pour les langues officielles, qui est certainement une bonne initiative, est néanmoins très ciblé. Il a des objectifs très précis, que ce soit en éducation, en santé ou dans d'autres domaines.

À mon avis, le problème est que les ministres et ministères peuvent penser qu'ils se sont déjà occupés des francophones ou des minorités par le biais de ce plan. Par conséquent, les ministres ne sont pas prêts à trouver des fonds pour des initiatives de francophones qui étaient financées auparavant.

Le Plan d'action n'est pas la réponse à toutes les inquiétudes des francophones. Par exemple, on demande une augmentation de 20 et quelques millions de dollars, pour un total de 42 millions de dollars. Est-ce que vous appuyez cette demande?

L'hon. Mauril Bélanger: Vous savez probablement comment fonctionne l'attribution de fonds. Cela exige que des demandes soient faites par l'entremise de certains comités du Cabinet, et que le Cabinet, puis le Conseil du Trésor, approuvent ces demandes avant que les fonds soient dépensés.

Vous comprendrez, je l'espère, que je ne peux pas me substituer à mes collègues qui ont des responsabilités de première ligne, par exemple dans le domaine du patrimoine. Cependant, il est certain que si un ministère cherche à augmenter ses ressources pour servir les communautés, je vais l'appuyer.

L'hon. Raymond Simard: D'accord. On a besoin de cet appui.

Ma deuxième question concerne les hauts fonctionnaires. Ils devraient, selon moi, sensibiliser les ministres à leurs responsabilités à l'égard des langues officielles. Il me semble qu'il y a une lacune de ce côté. Les hauts fonctionnaires ne trouvent pas qu'il est prioritaire de sensibiliser leurs ministres.

Pouvons-nous faire quelque chose en ce sens? Il faudrait peut-être inscrire ce point plus haut sur leur liste de priorités.

L'hon. Mauril Bélanger: C'est une excellente question, monsieur Simard. Je vais demander à Mme Fortier de me donner une ébauche de réponse, et nous en reparlerons.

Mme Marie Fortier:

Merci, monsieur Simard.

De fait, il existe un comité de sous-ministres responsable d'appuyer le ministre dans ses fonctions. En outre, il ne travaille pas seulement avec les sous-ministres des ministères responsables de certains aspects du Plan d'action, mais également avec tous ceux qui

ont des responsabilités importantes. On parle, par exemple, du Conseil du Trésor et de l'Agence de gestion des ressources humaines, qui ont un rôle très important à l'égard de la langue de travail, de la formation linguistique et des politiques qui influencent fortement toutes les questions dont on a parlé plus tôt aujourd'hui concernant le bilinguisme dans la fonction publique.

En ce sens, on a le mécanisme requis. Un comité d'appui soutient notre groupe. On se réunit aussi souvent que possible. J'ai été élue présidente de ce comité au printemps et je dois dire que la participation est assez active. Nous nous sommes réunis trois fois depuis que je suis présidente. Je crois qu'il faut continuer. Cela demande un effort constant. Il faut également que tout le monde comprenne bien son rôle et la façon d'appuyer son ministre pour ce qui est de ces responsabilités particulières.

● (1045)

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur Simard, je crois qu'il y a lieu de mieux se servir de ces outils. En outre, il y a aussi des champions dans chaque ministère. Je ne sais pas si c'est approprié d'en parler— Mme Fortier me dira si ce ne l'est pas—, mais j'aimerais bien les rencontrer, question de dynamiser un peu cette structure. À mon avis, il y aurait moyen de faire mieux.

Je voudrais faire un dernier commentaire, si vous me le permettez. Je suis également d'accord avec vous sur le fait qu'il faudrait être prudent et ne pas faire en sorte que ceci soit vu comme la solution à tout. Ce ne l'est pas. C'était une intervention, à un moment donné. C'était le prochain acte, et non le dernier. Cela s'inscrit dans une évolution où la volonté du gouvernement du Canada se manifeste. De plus, il y a d'autres endroits, qui débordent de ce cadre, où le gouvernement devra continuer à être vigilant et à intervenir.

Le président: Merci, monsieur Bélanger.

Monsieur Desrochers, allez-y.

M. Odina Desrochers: Monsieur le président, vous allez me permettre, dans les 30 premières secondes, de rassurer mon ami acadien. Je ne voulais absolument pas parler de la qualité du français dans le contenu acadien, mais plutôt des animateurs, parce que je pense que les animateurs de Radio-Canada doivent utiliser un français de bonne qualité. De toute façon, ce n'est pas de votre ressort, monsieur Bélanger. On posera la question à la ministre responsable.

Je voudrais revenir sur une des déclarations que vous avez faites ce matin. Vous avez dit que vous encouragez la dualité linguistique et que vous étiez fier du geste qui était posé par l'Alberta, mais que vous ne saviez pas si l'Alberta allait jumeler, dans ses efforts de dualité linguistique, l'anglais avec le français.

L'hon. Mauril Bélanger: Non. L'obligation que le gouvernement de l'Alberta va imposer à tous les étudiants est d'apprendre une deuxième langue.

M. Odina Desrochers: Quelles sont les langues officielles du Canada?

L'hon. Mauril Bélanger: L'anglais et le français.

M. Odina Desrochers: Et le français.

L'hon. Mauril Bélanger: Oui.

M. Odina Desrochers: Que penseriez-vous si l'Alberta demandait aux étudiants d'apprendre une langue asiatique? Pensez-vous que c'est la dualité linguistique?

L'hon. Mauril Bélanger: Si j'ai bien compris, monsieur Desrochers, il n'appartient pas au gouvernement du Canada d'imposer à chaque province l'apprentissage des deux langues, parce qu'on pourrait effectivement demander au Québec d'imposer l'apprentissage de l'anglais. Ce n'est pas ce qu'on veut faire. Cependant, vous me permettrez d'être encouragé du fait qu'un gouvernement provincial demande et impose à sa population, à ses enfants, d'apprendre une deuxième langue. C'est le reflet d'une ouverture que je veux saluer.

La seule et unique province au Canada qui est officiellement bilingue est le Nouveau-Brunswick, et il faut l'en féliciter. Je ne serai jamais de ceux qui vont décourager d'autres provinces d'imposer l'apprentissage des deux langues officielles du pays, absolument pas. Il ne faudrait pas que vous me compreniez mal. Cependant, entre ne pas apprendre une deuxième langue et apprendre les deux langues officielles du pays, il y a peut-être une étape qui consiste en l'obligation d'apprendre une deuxième langue.

M. Odina Desrochers: Oui, mais j'ai de la difficulté à comprendre votre raisonnement, monsieur le ministre, parce que vous êtes le ministre responsable des langues officielles. Les langues officielles du Canada sont le français et l'anglais. Comment voulez-vous que la situation des francophones avance en Alberta si la province opte pour une autre langue que le français?

L'hon. Mauril Bélanger: Le choix est laissé aux individus, monsieur Desrochers, mais je peux vous dire d'ores et déjà que la deuxième langue la plus étudiée en Alberta sera le français. C'est ce que montre l'expérience en Colombie-Britannique, où on insiste également pour qu'il y ait une deuxième langue et où c'est le français qui est, de loin, la deuxième langue la plus étudiée.

M. Odina Desrochers: L'initiative de l'Alberta figurera-t-elle dans vos indicateurs?

L'hon. Mauril Bélanger: C'est une bonne question. Je ne le sais pas, je vais vérifier.

M. Odina Desrochers: Dans vos indicateurs, vous devez avoir des endroits où on mesure la progression du français.

L'hon. Mauril Bélanger: Dans ce sens-là, oui, parce que cela figure déjà pour la Colombie-Britannique. On peut vous dire que l'engouement pour l'immersion en Colombie-Britannique résulte en grande partie de la volonté du gouvernement de la province d'imposer l'apprentissage d'une deuxième langue.

M. Odina Desrochers: Pourriez-vous, monsieur Bélanger, faire des démarches pour savoir quelle sera la deuxième langue que le gouvernement de l'Alberta a l'intention de demander?

L'hon. Mauril Bélanger: Il faudra attendre 2006, parce que c'est en 2006 que cela entrera en vigueur.

M. Odina Desrochers: M. Klein ne l'a pas dit?

•(1050)

L'hon. Mauril Bélanger: Les gens auront la liberté de choisir, c'est-à-dire que plusieurs langues seront disponibles dans les écoles, le français étant la première. Et ce n'est pas M. Klein qui m'a dit cela, mais M. Denis Ducharme, qui est le député qui préside le Secrétariat aux affaires francophones de l'Alberta.

Le président: Il vous reste une minute, monsieur Desrochers.

M. Odina Desrochers: J'ai fini.

Le président: Bien, merci.

Nous pouvons avoir une dernière intervention. Allez-y, monsieur Godin.

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Revenons au sujet des sous-ministres. La question du Parti conservateur était intéressante. Les ministres engagent des sous-ministres unilingues anglophones en prévoyant qu'ils apprendront le français. C'est assez difficile pour un sous-ministre unilingue anglophone d'exiger de quelqu'un qu'il apprenne le français. On parle de leadership.

Je me demande combien de ministres ici, au Parlement, ont engagé des sous-ministres unilingues francophones. Cela me pose un problème. À la fonction publique, on demande à des milliers de personnes d'être bilingues, et un ministre ne peut pas trouver un sous-ministre au Canada qui parle les deux langues, en guise de leadership. Ne trouvez-vous pas cela bizarre? On a plus de 30 millions de personnes ici, et un ministre ne peut pas trouver un sous-ministre bilingue.

D'ailleurs, je crois qu'il y a eu une augmentation du nombre d'unilingues anglophones engagés comme sous-ministres dans le nouveau gouvernement. C'est ce qu'ont dit les médias. Cela ne vous inquiète-t-il pas un peu, monsieur le ministre, que le gouvernement actuel du Canada ne montre pas l'exemple?

L'hon. Mauril Bélanger: Je prends bonne note de votre question, monsieur Godin. Je suis enchanté que ma sous-ministre, elle, soit parfaitement bilingue.

M. Yvon Godin: Je suis aussi enchanté pour vous.

L'hon. Mauril Bélanger: Je peux cependant vous dire que ce n'est pas moi qui l'ai choisie.

M. Yvon Godin: Est-ce le premier ministre?

L'hon. Mauril Bélanger: Voilà.

À ce sujet, je n'ai pas les dernières statistiques. Je vais aller les chercher, parce que c'est une question qui fait toujours parler beaucoup de monde et je sais que la commissaire...

M. Yvon Godin: Tout le monde en parle.

L'hon. Mauril Bélanger: ...a une opinion très arrêtée sur ce sujet. Je vais donc tâcher de savoir présentement quelle est la situation au chapitre des sous-ministres.

M. Yvon Godin: Monsieur le président, il est ironique que malgré le plan Dion et un montant de 755 millions de dollars réservé aux langues, le nouveau gouvernement engage plus de sous-ministres unilingues que...

L'hon. Mauril Bélanger: Je ne sais pas si c'est le cas, monsieur Godin.

M. Yvon Godin: J'aimerais avoir les données, monsieur le ministre, s'il vous plaît.

L'hon. Mauril Bélanger: Moi aussi, j'aimerais les avoir. On les aura.

M. Yvon Godin: Et vous nous enverrez ces données.

L'hon. Mauril Bélanger: Cela me fera plaisir.

M. Yvon Godin: Merci bien.

Le président: Merci, monsieur Godin.

Ceci conclut notre séance de travail aujourd'hui. Je tiens à remercier chacun des participants, en particulier le ministre Bélanger. Je le remercie de sa participation et d'avoir pris le temps de répondre à chaque question. Merci beaucoup.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci.

Le président: Nous nous reverrons jeudi matin. Nous recevrons alors l'honorable Liza Frulla, ministre du Patrimoine. Vous recevrez également, lors de cette réunion de jeudi matin, l'horaire des prochaines rencontres, ce qui vous indiquera ce qui s'en vient. Merci beaucoup et à jeudi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.